

CONSEIL MUNICIPAL

**Il est 18h30 lorsque M. D. SCHWEIZER,
président, ouvre la séance.**

Sont présents : Mmes et MM. D. BOCCARD, Y. BOCCARD, G. BORDRY, J.-C. BRULHART, M. CHAMBERS, T. CHAROLLAIS, J. CHARPIER, P. DOUDIN, D. DUAY-DURAN, M. DUMALLE, R. ECUYER, M. GIRARDET, L. GREMAUD, F. HALDEMANN, P. HAMANN, S. HAYES, F. HERNOT, E. HUBERT, J.-P. HULLIGER, P. ISWALA, D. JORDAN, A. MIZRAHI, F. OSMANI, J. REVILLET, A. RIMAN, J. ROBERT, A. SCHWEIZER, D. SCHWEIZER, L. TREMBLET et P.-A. TSCHUDI

Est excusé : M. Y. de PREVILLE

Mme M. BOGET, maire, MM. J.-M. DEVAUD et R. SANSONNENS, conseillers administratifs, assistent à la séance.

* * *

ORDRE DU JOUR :

1. Assermentation de M. Albert Mizrahi, Union démocratique du centre, en remplacement de M. Dominique Aebischer, démissionnaire.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 octobre 2007.
3. Communications du Bureau.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Parlement des jeunes.
6. Délibération n° 39/2007 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 198'500.- destiné à financer la manifestation populaire EuroStade2008 organisée les 30 et 31 mai ainsi que le 1er juin 2008 à l'occasion de l'inauguration de la tribune du stade de football et de la proximité de l'événement footballistique UEFA EURO2008, annulant et remplaçant la délibération n° 31a/2007 adoptée le 2 octobre 2007.

7. Délibération n° 38/2007 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 177'540.- devant financer l'accompagnement à l'élaboration et à la mise en œuvre du nouveau système de gestion des fonctions et de rémunération de la Commune.
8. Délibération n° 30a/2007 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 58'000.- destiné à financer l'acquisition de matériel pour l'Espace Undertown. Rapport de la commission action sociale et jeunesse (Mme R. Ecuyer, R).
9. Délibération n° 32a/2007 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 692'560.- destiné à financer la rénovation des chaufferies et la réalisation d'un réseau de chauffage pour alimenter en chaleur les vestiaires C1 et C2, le nouveau stade ainsi que les futures installations du boulodrome et du restaurant. Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments (M. Hulliger, AIM).
10. Résolution n° 16/2007 présentée par Thierry Charollais, pour les socialistes de Meyrin-Cointrin, relative à la Déclaration intitulée "L'eau, bien public".
11. Résolution n° 18/2007 présentée par Andrea Riman et Jacques Charpier, d'A gauche toute (AGT), relative à la mise en application du droit de préemption aux Vergers décidé par le Conseil municipal dans sa délibération n° 25/2007 du 6 juin 2007.
12. Résolution n° 19/2007 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'AIM, demandant la réactualisation de la charte du journal communal Meyrin Ensemble.
13. Résolution n° 17/2007 relative à l'élaboration de PLQ d'initiative communale aux Vergers.
14. Résolution n° 15a/2007 relative à l'adhésion du futur quartier des Vergers au concept "éco-quartier". Rapport de la commission urbanisme, mobilité et logement (M. Y. de Préville, Ve)
15. Projets de résolutions.
16. Projets de motions.
17. Propositions individuelles.
18. Questions.

1. **Assermentation de M. Albert Mizrahi, Union démocratique du centre, en remplacement de M. Dominique Aebischer, démissionnaire**

Il est procédé, entre les mains de M. Schweizer, président, à l'assermentation de **M. Albert Mizrahi**, remplaçant M. Aebischer, démissionnaire.

M. Mizrahi prend place à la table du Conseil.

(Applaudissements)

* * *

En préambule, **M. Schweizer**, président, annonce qu'il y a la délibération 40/2007, présentée par le groupe radical, le PDC, les Indépendants, l'UDC, A gauche toute qui sera traitée au point 7 de l'ordre du jour.

De plus, il annonce le dépôt de deux résolutions qui seront traitées après le point 14.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 octobre 2007**

Il n'y a pas de remarque et ce procès-verbal, mis aux voix par **M. Schweizer**, **EST APPROUVE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

* * *

3. **Communications du Bureau**

M. Schweizer relate qu'il n'a rien reçu par la poste.

Toutefois, il informe l'assemblée du marché de Noël qui aura lieu le samedi 15 décembre à Meyrin-Village, organisé par les commerçants, et qui se tiendra exceptionnellement cette année à l'école de Meyrin-Village.

* * *

4. **Communications du Conseil administratif**

M. Schweizer annonce que ce point sera traité ultérieurement car Mme Boget, maire, n'est pas encore présente à la séance de ce soir.

5. Parlement des jeunes

Néant.

* * *

6. Délibération n° 39/2007 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 198'500.- destiné à financer la manifestation populaire EuroStade2008 organisée les 30 et 31 mai ainsi que le 1er juin 2008 à l'occasion de l'inauguration de la tribune du stade de football et de la proximité de l'événement footballistique UEFA EURO2008, annulant et remplaçant la délibération n°31a/2007 adoptée le 2 octobre 2007

M. Schweizer estime qu'un débat est inutile, vu que cette délibération avait déjà été votée lors du Conseil municipal du 2 octobre dernier. Il soumet donc au vote la la délibération n° 39/2007

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 198'500.- destiné à financer la manifestation populaire EuroStade2008 organisée les 30 et 31 mai ainsi que le 1^{er} juin 2008 à l'occasion de l'inauguration de la tribune du stade de football et de la proximité de l'événement footballistique UEFA EURO2008, annulant et remplaçant la délibération n° 31a/2007 adoptée le 2 octobre 2007

Vu la délibération n° 31a/2007 votée le 2 octobre 2007 ouvrant un crédit de CHF 198'500.- destiné à financer la manifestation populaire EuroStade2008 en imputant cette somme dans le budget de fonctionnement 2008;

Vu l'intervention de la surveillance des communes demandant d'annuler la délibération n° 31a/2007 votée le 2 octobre 2007, le budget 2008 n'étant pas encore voté au moment de l'adoption de cette délibération (on ne peut donc pas imputer cette somme sur un budget de fonctionnement non approuvé);

Vu l'adoption le 20 novembre 2007 du budget de fonctionnement 2008;

Vu l'inauguration des tribunes du stade de football de Meyrin prévue le 30 mai 2008;

Vu l'événement footballistique UEFA EURO2008 qui se déroulera en Suisse et en Autriche du 7 au 29 juin 2008;

Vu les trois matchs de football qui se dérouleront à Genève les 7, 11 et 15 juin dans le cadre de l'UEFA EURO 2008;

Vu la collaboration avec l'Association suisse de football et la mise à disposition du camion Road Show;

Vu l'engagement du Cartel, du FC Meyrin et des associations meyrinoises dans la participation à cette manifestation;

Vu l'intérêt pour la commune de Meyrin de marquer l'inauguration des tribunes de football et de participer à l'ouverture des festivités liées à l'UEFA EURO2008;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu le rapport de la commission des finances élargie;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 11 décembre 2007,

DECIDE

PAR 26 OUI, 1 NON ET 2 ABSTENTIONS

1. d'annuler la délibération n° 31a/2007 relative au même objet,
2. d'ouvrir un crédit de **CHF 198'500.-** destiné à financer la manifestation populaire Eurostade2008 organisée les 30 et 31 mai ainsi que le 1^{er} juin 2008 à l'occasion de l'inauguration de la tribune du stade de football et de la proximité de l'événement footballistique EURO2008,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales et de l'imputer dans le budget de fonctionnement 2008 sous la rubrique 30,
4. que ce crédit budgétaire supplémentaire sera compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

* * *

7. Délibération n° 38/2007 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 177'540.- devant financer l'accompagnement à l'élaboration et à la mise en œuvre du nouveau système de gestion des fonctions et de rémunération de la Commune.

M. Schweizer déclare que le Bureau préconise le renvoi à la commission révision du statut du personnel et met au vote cette proposition qui est **ACCEPTEE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

* * *

M. Schweizer salue l'arrivée de Mme Boget et M. Sansonnens et annonce que le point 4 de l'ordre du jour va être traité.

4. Communications du Conseil administratif

Mme Boget prie l'assemblée de l'excuser pour son retard et profite de l'occasion, pour souhaiter, au nom du Conseil administratif, la bienvenue à M. Mizrahi.

Elle donne lecture des communications du Conseil administratif:

Sortie du film "une journée" de Jacob Berger à Genève

En 2006, toute l'équipe du réalisateur suisse et meyrinois, Jacob Berger, avait investi le quartier Vaudagne-Boudines à Meyrin pour tourner son troisième long métrage "une journée". Nous sommes depuis restés en contact avec Jacob Berger.

Son film a été présenté hors compétition en première mondiale au 60^{ème} Festival de Locarno en été 2007 ainsi qu'au festival du film français d'Helvétie à Bienne en automne 2007.

Il vient de recevoir le "Prix de la mise en scène" au Festival des Films du Monde à Montréal et a par ailleurs été nommé pour le Prix du Cinéma suisse 2008 de Soleure.

La première du film est prévue à Genève le 23 janvier 2008. Le Conseil administratif a souhaité marquer cet événement en organisant, en marge de cette sortie genevoise, une exposition sur le film qui se déroulera du 14 au 20 janvier à l'école des Boudines. Deux moments forts sont prévus: le samedi 19 janvier avec une soirée spéciale en présence du réalisateur Jacob Berger accompagné d'acteurs du film et l'après-midi du dimanche 20 janvier avec un thème plus orienté sur les métiers du cinéma en présence toujours du réalisateur et de techniciens du film. Le programme sera communiqué dans le numéro de Meyrin Ensemble de janvier.

L'organisation de cette manifestation n'avait pas pu être budgétée, ne sachant que tout récemment par la maison de production qu'une sortie sur Genève était prévue pour cette date. Il est dès lors possible qu'un dépassement de quelques milliers de francs sur les comptes de fonctionnement des affaires culturelles vous soit prochainement présenté.

Giratoire Mategnin Sainte Cécile

En date du 27 novembre, l'office cantonal de la mobilité nous a confirmé la réalisation d'une seconde voie dans le giratoire dès la mise en place de la déviation relative au chantier de la tranchée couverte. Cette mesure permettra d'améliorer l'insertion des véhicules en provenance du chemin de la Citadelle. De plus, afin de ralentir les véhicules provenant de l'avenue de Mategnin, un seuil de ralentissement sera construit à l'accès dudit giratoire et ce toujours en direction de la douane.

M. Schweizer rappelle que la délibération n° 40/2007 a été déposée sur les tables, présentée par le groupe radical, pdc, indépendants, udc, A gauche toute, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 700'000.- destiné à financer le remplacement du camion tonne-pompes pour les besoins du service du feu de la Commune.

M. Schweizer propose le renvoi de la **délibération n° 40/2007** en **commission sécurité** qui est déjà agendée au 20 décembre et soumet au vote cette proposition. Celle-ci est **ACCEPTEE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

* * *

8. **Délibération n° 30a/2007 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 58'000.- destiné à financer l'acquisition de matériel pour l'Espace Undertown. Rapport de la commission action sociale et jeunesse (Mme R. Ecuyer, R)**

Mme Ecuyer donne lecture de son rapport:

Rapport de la commission d'action sociale et jeunesse du 25 septembre 2007.

<u>Présidente:</u>	Mme Paola Doudin
<u>Conseil administratif:</u>	Mme Monique Boget
<u>Administration:</u>	Mme Melissa Rebetez
<u>Invités:</u>	M. Bernard Gmür, président de l'association Espace Undertown MM. Pedro Sanchez, animateur, et Nicolas Miesagaes, moniteur.

La commission est chargée d'examiner et de préavisier une demande de crédit pour l'achat de matériel destiné à mettre en œuvre de nouveaux projets d'ateliers pour les jeunes, dans le cadre des missions adoptées par l'association Espace Undertown soit:

- *stimuler la participation active des jeunes à la vie de ce lieu,*
- *favoriser leur développement personnel et leur prise d'autonomie,*
- *renforcer leur sentiment d'appartenance à la Commune.*

Dans la réflexion menée sur les projets envisagés à l'Undertown, il est ressorti qu'il y avait un besoin réel de disposer d'espace de créativité et de production, d'où la mise sur pied de ces ateliers souhaités par les jeunes et organisés de manière à accueillir le plus grand nombre possible de participants.

Trois ateliers sont prévus: musique, vidéo et infographie. Une formation de base sera donnée aux jeunes dans le domaine qui les intéresse, par des animateurs et des moniteurs expérimentés.

Les besoins en équipement pour la réalisation de ces ateliers sont les suivants:

Atelier musique: une batterie complète, un piano numérique, une petite sono et plusieurs amplis pour un montant de CHF 9'000.-. Ce matériel est destiné à rester sur place. Il sera à disposition des jeunes pour des répétitions, des présentations en scène libre, des concerts et leur donnera ainsi la possibilité de se familiariser avec la pratique de la musique.

Atelier vidéo: deux caméras, deux trépieds, un mixeur vidéo, un mac+écran, un logiciel vidéo et du petit matériel pour la somme de CHF 36'100.-. Cet équipement permettra à des jeunes de s'initier aux nouvelles technologies de l'image, avec du matériel semi-professionnel, dans l'optique de filmer les concerts et les prestations de leurs camarades, d'en faire le montage et de les leur présenter.

Atelier d'infographie: deux postes d'infographie (logiciels spécifiques), une imprimante, petit matériel et frais d'installation pour CHF 9'600.-. Les jeunes pourront apprendre les bases du graphisme et le traitement des photos. Ce matériel permettra également la création de pochettes CD, de T-shirts, d'affiches entre autres.

Une dernière demande concerne un ordinateur et une imprimante pour le secrétariat, en remplacement de celui prêté par la Commune, soit un montant de CHF 2'500.-.

Ce qui donne un budget d'investissement pour 2008 de CHF 57'200.-, somme arrondie dans la délibération à CHF 58'000.- pour couvrir d'éventuelles augmentations au moment de l'achat .

Ce budget a été conçu en accord avec le comité qui a suivi de près toutes les opérations afin de s'assurer qu'il y avait adéquation entre les objectifs souhaités et les moyens de les réaliser. Les coûts ont aussi été examinés et jugés raisonnables du fait que ce matériel est appelé à être utilisé par beaucoup de personnes puisque les jeunes l'auront à disposition.

Un souci quant à l'assurance pour le matériel prêté est évoqué par plusieurs commissaires. Une RC sera-t-elle exigée? Il nous est répondu que ce serait sûrement le cas mais que le comité n'avait pas encore pris de décision définitive à ce sujet.

Dans le cadre du travail d'accueil et d'intégration mené par l'Undertown, ce type d'activité permet aux jeunes de s'approprier le lieu, de se responsabiliser, de travailler en équipe.

La présidente passe au vote de la délibération 30/07 concernant l'ouverture d'un crédit de CHF 58'000.- pour financer l'acquisition de matériel pour l'Espace Undertown .

Elle est préavisée favorablement par 9 oui et 2 abstentions.

Mme Schweizer déclare:

"Le groupe radical va soutenir l'Espace Undertown dans ses trois nouveaux projets qui nécessitent l'acquisition de matériel pour un atelier de pratique musicale, un de vidéo et un d'infographie.

Suite à la commission "actions sociale et jeunesse", les commissaires on pu se rendre compte des besoins de ce matériel.

Néanmoins, il faudra faire signer un document de prêt par les jeunes et demander une attestation de leur assurance RC, condition que nous estimons obligatoire pour du matériel de cette valeur mis à la disposition des utilisateurs.

Le groupe radical votera ce crédit de CHF 58'000. - destiné à financer l'acquisition de ce matériel."

M. Boccard fait la déclaration suivante:

"Les Verts de Meyrin-Cointrin ont soutenu la formation de la nouvelle association Espace-Undertown. L'Undertown était certes dans le passé un lieu de concerts et de spectacles apprécié au-delà même des frontières communales, mais il manquait à la jeunesse meyrinoise un lieu où réaliser ses propres projets musicaux et culturels.

Ce soir, nous voterons favorablement la délibération n°30a/2007 relative à l'ouverture d'un crédit de 58'000 - destiné à financer l'acquisition de matériel pour l'Espace Undertown.

Néanmoins, nous tenons à rappeler que l'Undertown, qui a pour mission d'être un lieu fédérateur et intégrateur, doit veiller à ce que ses activités profitent au plus grand nombre de jeunes possibles et leur permettent de faire preuve de créativité. Ainsi nous souhaitons que le matériel pour l'atelier vidéo qui prend la plus grosse part de cette délibération ne soit pas limité à l'enregistrement de concerts, mais puisse également servir à la réalisation de films, bref à des projets multiples qui permettent aux jeunes de développer leur réflexion et leur prise d'autonomie.

Les activités citées dans l'exposé des motifs de cette délibération nous conviennent parfaitement et correspondent aux objectifs fixés au nouvel Undertown. La présentation qui nous a été faite en commission nous a semblé en revanche parfois dévier de ces objectifs. Comme nous ne souhaitons pas répéter les erreurs du passé, nous nous sommes permis ce soir d'insister sur le respect de l'exposé des motifs par les acteurs de l'Undertown, afin que soit protocolé ce pour quoi nous votons ce soir."

Mme Boccard déclare que le groupe DC votera favorablement cette délibération, car l'acquisition de ce matériel s'inscrit dans les objectifs et missions souhaités pour ce lieu. Toutefois, elle ajoute qu'il serait opportun d'avoir dans quelques mois un retour concernant les activités des ateliers musique, vidéo et infographie, projets pour lesquels son groupe accepte d'octroyer ce budget de CHF 58'000.-. et espère qu'il sera pris grand soin du matériel mis à disposition des utilisateurs du lieu.

[M. Schweizer interrompt les débats en déclarant que certains véhicules sont mal parkés devant le bâtiment et demande aux personnes concernées de les déplacer de suite.]

M. Iswala déclare que le groupe socialiste va soutenir cette délibération pour les raisons déjà évoquées plus haut. Il rappelle que son groupe ayant accepté le changement de ce lieu, il doit également lui donner les moyens de le soutenir dans ses objectifs.

M. Charpier annonce que son groupe soutient sans réserve cette délibération.

M. Hulliger déclare que les indépendants accepteront ce projet de délibération et sont satisfaits de voir que du matériel performant est mis à disposition des jeunes Meyrinois, ce qui leur permettra de produire des projets de qualité.

M. Hubert déclare que l'UDC appuie également cette délibération et qu'il espère que dans le futur, il aura l'occasion de travailler avec l'Undertown. Il rappelle qu'il est président du Club photos.

Mme Boget assure que des renseignements seront pris concernant le système d'assurance de l'association Undertown, puisque ce matériel ne va pas dépendre directement de la Commune mais de l'association.

Quant à la remarque des Verts demandant que ce matériel ne soit pas exclusivement à la disposition de la musique, elle assure que cette demande sera également considérée.

Elle ajoute qu'après une année d'activités complète, il y aura un retour auprès du Conseil municipal. Elle rappelle également que toutes les assemblées générales de la FAS'e sont publiques et invite toutes les personnes intéressées à y participer.

Pour conclure, elle ajoute qu'elle a également bien entendu le souhait de M. Hubert relatif à une volonté de collaboration avec le club photo.

Plus personne ne désirant s'exprimer, le président soumet au vote la **délibération n° 30a/2007**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 58'000.- destiné à financer l'acquisition de matériel pour l'Espace Undertown

Vu la décision du Conseil administratif lors de sa séance du mardi 28 août 2007;

Vu la mission dévolue à l'Espace Undertown de constituer un lieu intégrateur et fédérateur;

Vu la nécessité d'acquérir du matériel pour donner suite à des demandes de projets formulées par des jeunes de Meyrin;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu le rapport de la commission action sociale et jeunesse;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 11 décembre 2007,

DECIDE

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 58'000.-** destiné à financer l'acquisition de matériel pour l'Espace Undertown,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue dans les comptes des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. d'amortir la dépense nette prévue en quatre annuités de 2009 à 2012, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 35.331 "Amortissement des crédits d'investissement".

* * *

9. **Délibération n° 32a/2007 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 692'560.- destiné à financer la rénovation des chaufferies et la réalisation d'un réseau de chauffage pour alimenter en chaleur les vestiaires C1 et C2, le nouveau stade ainsi que les futures installations du boudrome et du restaurant. Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments (M. Hulliger, AIM)**

M. Hulliger donne lecture de son rapport:

Lors de la séance plénière du 2 octobre 2007, le Conseil municipal s'est vu proposer un projet de délibération relatif à l'ouverture d'un crédit de CHF 692'560.- destiné à financer la rénovation des chaufferies et la réalisation d'un réseau de chauffage pour alimenter en chaleur les vestiaires C1 et C2, le nouveau stade ainsi que les futures installations du boudrome et du restaurant. Il fut alors décidé de renvoyer cet objet en commission des travaux publics.

Et c'est le mercredi 31 octobre que ladite commission s'est réunie sous la présidence de M. Dumalle, remplaçant M. de Préville, excusé, et en présence de M. Sansonnens, conseiller administratif en charge du SUTPE, MM. Morand et Kobler, respectivement chef de service et membre du SUTPE, et M. Strickler, ingénieur de la société BG.

Après les salutations d'usage, M. Dumalle cède la parole à M. Sansonnens qui d'emblée parle d'urgence et de la nécessité de donner impérativement un préavis ce soir. M. Kobler enchaîne pour nous expliquer que des éléments nouveaux expliquent cette précipitation. En effet, le chauffage à distance des SIG, plus communément appelé CAD arrive plus vite que prévu à Meyrin. Cela modifie le programme annoncé dans cette délibération. Initialement, il était prévu de pourvoir au remplacement des installations de chauffage alimentant les vestiaires du stade de foot, installations déficientes pour ne pas dire vétustes. Le remplacement de l'ancienne chaufferie devait permettre également de pourvoir au chauffage des tribunes du nouveau stade, ainsi que du boulodrome et du futur restaurant. Ce projet permettrait également d'éviter la construction d'une chaufferie propre au stade, telle que prévue dans le projet initial des tribunes.

Le problème est que cette nouvelle chaufferie pourrait, à brève échéance, être supplantée par le CAD. La question qui se pose est: "cela vaut-il la peine de dépenser une centaine de milliers de francs pour construire une installation qui dans peu de temps se verrait remplacée par le CAD?" Pour une fois qu'on peut économiser sur quelque chose, pourquoi s'en priver. M. Kobler nous annonce que la commune de Meyrin est en tractation avec les SIG et que ces derniers pourraient nous prêter "gratuitement" une chaufferie mobile provisoire, ce qui nous permettrait d'attendre jusqu'à ce que le CAD soit mis en service. En contre partie, les SIG nous factureraient un prix du kW/h légèrement supérieur au tarif normal, une sorte de location comprise dans le prix du kW/h.

La parole est donnée à M. Strickler, responsable du projet initial, qui rappelle le but premier de ce projet. Des six petites chaudières actuellement en service, trois sont en panne et non réparables faute de pièces de rechange. La nouvelle installation devait dans un premier temps remplacer le matériel défectueux et, dans un deuxième temps, alimenter les nouvelles et futures installations. Les commissaires se retrouvent donc face à un dilemme cornélien qui va rapidement s'aplanir suite aux réponses données à leurs questions.

Pourquoi la Commune ne louerait-elle pas une chaudière provisoire afin de ne pas dépendre des SIG et de ne pas payer une surtaxe au kW/h? M. Strickler répond qu'une telle location reviendrait à environ CHF 100'000.- par an, et comme le CAD, bien qu'en avance, ne sera opérationnel que dans trois ou quatre ans, le calcul est vite fait.

Autre question: est-ce que les privés pourront se connecter au CAD et, suivant leur nombre, cela pourrait-il avoir une influence sur les SIG pour nous tarifer le kW/h à un meilleur taux? Autrement dit, plus il y aurait de monde, moins on paierait le kW/h.

MM. Morand, Kobler et Sansonnens se passent le relais pour répondre qu'ils n'en savent rien mais que comme le potentiel clients est important, cela pourrait inciter les SIG à mettre le turbo, doter plus rapidement que prévu Meyrin du CAD et adoucir le prix du kW/h. Un commissaire résume bien la situation. Les SIG nous proposent une chaudière provisoire mais demandent en contrepartie un prix au kW/h supérieur à la normale. Si malgré les négociations avec les SIG, le prix du kW/h demandé s'avère prohibitif, nous pouvons nous rabattre sur une construction fixe de chaudière qui, dans quelques années deviendrait caduque avec l'arrivée du CAD. M. Strickler confirme et précise que le but serait de ne pas avoir à construire une installation fixe.

Cela permettrait d'économiser CHF 100'000.- par rapport au projet initial. M. Kobler complète en disant qu'en cas de construction fixe, la chaudière installée pourra être recyclée à d'autres fins le cas échéant.

Un autre commissaire se demande pourquoi ne pas baisser le montant de la délibération de CHF 100'000.-. M. Kobler répond qu'aujourd'hui, il n'est pas possible de proposer un montant tenant compte des négociations avec les SIG. Il serait préférable de garder le montant initial au cas où les négociations n'aboutiraient pas. En acceptant la délibération telle quelle, le SUTPE a les mains libres pour commencer rapidement les travaux, quelle que soit l'option choisie, étant entendu que dans le cas d'un dénouement favorable, la totalité de la somme ne serait pas dépensée. Les commissaires ayant bien saisi la problématique, ils s'intéressent alors à l'urgence annoncée en début de séance.

M. Sansonnens souhaite un vote du Conseil municipal le 20 novembre. Les commissaires demandent pourquoi l'on ne peut pas attendre le résultat des négociations avec les SIG et reporter cet objet au Conseil municipal du 11 décembre. On n'est pas à trois semaines près. M. Kobler se montre hésitant. Il explique qu'avec la solution chaudière provisoire, on gagne du temps, un bon mois, la production de chaleur pour le nouveau stade serait rapidement opérationnelle. Mais il faut tenir compte d'un échec possible des négociations, ce qui impliquerait la construction d'une chaufferie complète, ce qui pourrait demander du temps, temps qui est compté pour la nouvelle tribune qui a besoin de chaleur pour la mise en œuvre de différents matériaux de construction. Et si on veut que tout soit prêt pour l'inauguration du 30 mai, il faut mettre la brique. Les commissaires ne semblent pas convaincus qu'un vote retardé de trois semaines, compte tenu des vacances de Noël et du délai référendaire, ne porte à conséquence. M'enfin, ils vont suivre la demande du Conseil administratif et préavisier ce projet de délibération. Un commissaire pose toutefois une condition: il souhaite que lors de la séance plénière du 20 novembre, le Conseil administratif l'informe du résultat des négociations avec les SIG.

[M. Hulliger informe qu'entre temps la délibération a été retirée de l'ordre du jour de la séance du 20 novembre pour être reportée à la séance de ce soir.]

M. Kobler conclut en annonçant qu'au cas où cette délibération serait refusée, c'est le projet initial de la chaufferie propre à la tribune de foot qui serait réalisé.

M. Dumalle procède au vote qui confirme à l'unanimité l'intérêt des commissaires présents pour ce projet."

M. Sansonnens annonce que le courrier émanant des SIG vient d'arriver ce jour-même et donne la succession des évènements:

- Expertise des SIG de l'installation existante pour savoir s'ils pouvaient la reprendre à leur compte pour assurer la fourniture du chauffage dans le cadre des pavillons et du nouveau stade. Il s'avère que cette solution est difficile, car il n'y a pas de pièces de rechange pour l'installation.
- Étude de l'installation provisoire jusqu'à l'arrivée du CAD à Meyrin, prévue en 2012.
- Mise à disposition d'une installation provisoire sur le site avec un prix de CHF 11.2 cts/kWh. A cela, il faut rajouter une taxe de puissance de CHF 20.- /kWh/an qui est identique à ce qui est actuellement payé pour les installations en place. Soit environ CHF 10'000.- par an.
- Demande d'une contribution communale à la construction du branchement raccordé à notre futur réseau de chaleur à distance, inclus les travaux de génie civil, la fourniture, la pose et la mise en service d'un échangeur de chaleur avec son système de régulation et de comptage. Le montant de la contribution correspondra à 70% du montant du devis de réservation de production de chaleur soit CHF 70'000.-, compte tenu que l'offre de notre partenaire est de CHF 100'000.-.

Pour résumer, **M. Sansonnens** relate que si l'installation de chauffage est transformée dans le cadre de ces deux pavillons pour alimenter également le stade, l'installation y compris les tuyauteries coûtait CHF 100'000.-, alors les SIG demandent une réservation de production de chaleur de CHF 70'000.-. Il souligne que le gain réel sur le montant de l'opération s'élève à CHF 30'000.-.

De plus, il relève que l'installation du CAD rejoignant le centre sportif va se trouver à l'extrémité du réseau, en provenance du site du Lignon.

Il rappelle que la Commune a trois variantes:

- Réalisation des installations telles que prévues dans le projet de délibération qui a été déposée qui comprend la totalité du réseau avec une nouvelle chaufferie, propriété de la Commune, qui pourra par la suite être utilisée dans d'autres lieux, comme c'est le cas pour celui de l'école des Champs-Fréchets et de la nouvelle crèche où une ancienne chaufferie a été installée en attendant l'arrivée du CAD.
- Installation du réseau primaire entre les deux pavillons existants et le nouveau stade pour un montant de CHF 140'000.- et mise en place d'un chauffage provisoire mis à disposition par les SIG, ce qui permet de réaliser une économie de CHF 30'000.-.
- Abandon momentané jusqu'en 2012 de tout le système en mettant simplement une chaufferie complémentaire dans le nouveau stade de football et en espérant que l'installation des deux pavillons puissent être maintenues jusqu'en 2012.

Après discussion au sein du service SUTPE, il relate que la solution qui paraît la plus économique, est celle qui consiste à réaliser le pré-réseau CAD dans le secteur des pavillons et du stade de football et d'accepter la proposition des SIG concernant le prêt et l'installation d'une installation provisoire jusqu'en 2012.

M. Schweizer désire savoir si le montant de CHF 692'560.- reste le même ou s'il y a lieu de le modifier.

M. Sansonnens répond que c'est au Municipal de se prononcer pour l'une des variantes proposées.

M. Hamman déclare qu'il estime que la mise en réseau des installations doit être réalisée maintenant, car cela évitera de creuser à nouveau par la suite. Quant à l'achat d'une chaufferie neuve ou la mise à disposition d'une chaufferie, où l'économie réalisée se monterait à CHF 30'000.-, il n'a pas d'opinion précise à ce sujet.

M. Brulhart déclare:

"La prise de position en faveur du crédit a pour motifs la vétusté des installations des chaufferies et la consommation d'énergie que celles-ci utilisent. En effet, ce crédit permettra, par la rénovation du système de chauffage, non seulement de palier à du matériel ancien dont il est désormais impossible de trouver les pièces, mais également de réduire la consommation d'énergie pour répondre aux objectifs des lois énergétiques en vigueur.

Ensuite, le fait que les diverses installations de chauffage, soit pour le boulodrome, les vestiaires C1 et C2 ainsi que pour le nouveau stade A', se fassent en réseau nous amène à être d'accord avec le crédit. En effet, il a été démontré que le système en réseau permettra de réduire de moitié la puissance énergétique utilisée pour chaque bâtiment, c'est un atout en matière de prise en compte des paramètres de développement durable.

Ainsi, ce crédit offre l'opportunité de non seulement faire des économies d'énergie et financières mais également de répondre à une obligation morale et volontaire en matière de développement durable.

Le groupe socialiste votera le crédit de CHF 692'560.-."

M. Hulliger demande si le coût du pré-réseau est compris dans la délibération d'origine comprenant l'achat d'une chaudière complète qui pourrait être recyclée dans cinq ans et éventuellement remplacer des installations qui pourraient être défectueuses d'ici là.

M. Sansonnens lui répond que le pré-réseau est inclus dans les 692'560.- puisque l'objectif est d'avoir une seule centrale pour les deux pavillons et le stade de football. Il ajoute qu'il en est de même au cas où les SIG mettraient une installation provisoire.

M. Hulliger annonce qu'il optera plutôt pour la solution "chaudière fixe", car cela permettra par la suite d'avoir à disposition une chaudière de remplacement en cas de défectuosité d'une chaudière d'un autre site.

M. Haldemann déclare:

"Tout d'abord, il y a un caractère d'urgence à traiter cette délibération, car nous savons que les installations du stade doivent être chauffées rapidement.

Deuxièmement, l'installation de chauffage des pavillons n'est pas fiable et il faut de toute façon trouver une solution assez rapide, car elle peut lâcher à tout instant.

Troisièmement, nous savons aussi qu'à terme le raccordement avec le CAD du Lignon permettra de réaliser des économies d'énergie mais aussi de réduire les émissions polluantes. Il est donc vraiment important de réaliser le raccordement au CAD le plus rapidement possible.

Le groupe radical accepte le crédit total demandé par cette délibération soit 692'560.- car l'économie escomptée par la mise en place d'une chaufferie mobile n'est pas suffisante. Notre nouvelle chaudière fonctionnera jusqu'en 2012 et gardera une valeur résiduelle et pourra être utilisée sur un autre site sur la Commune."

M. Charpier remercie M. Sansonnens pour ses explications très claires sur la situation et pense, comme les autres avis exprimés jusqu'ici, que c'est la meilleure solution. Il estime que le fait de garder et d'entretenir l'installation actuelle jusqu'en 2012 est dangereuse. Il relate que son groupe est favorable à la solution originale proposée par le biais de la délibération No 32a/2007.

M. Tschudi déclare qu'il n'y a aucun intérêt à retarder le pré-travail pour le chauffage à distance. Il relève que lorsque le CAD arrivera à Meyrin, il arrivera à d'autres endroits de la Commune et craint que la Commune se retrouve avec plusieurs chaufferies dont elle n'aura plus besoin.

M. Sansonnens lui répond que les chaudières ont toujours une valeur marchande et que l'ensemble du canton de Genève ne sera pas sous chauffage à distance, il serait même possible que les SIG soient intéressés à récupérer du matériel.

M. Devaud ajoute que les installations du centre sportif ne sont pas terminées et que les raccordements des travaux préparatoires du CAD vont dans le sens de cette option. Il relève que certains terrains, dont celui du rugby, verront l'émergence de nouveaux locaux complémentaires qui sont réclamés depuis longtemps. Il estime que la solution préconisée pour cette chaufferie dans le cadre actuel, avec le pré-raccordement au CAD, lui paraît très intéressante.

M. Sansonnens complète en relatant que le CAD ne supprime pas toutes les installations de chauffage et que celles-ci pourront être utilisées comme moyen d'appoint sur le réseau en cas de surcharge.

Plus personne ne désirant s'exprimer, le président met au vote la **délibération n° 2a/2007**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 692'560.- destiné à financer la rénovation des chaufferies et la réalisation d'un réseau de chauffage pour alimenter en chaleur les vestiaires C1 et C2, le nouveau stade ainsi que les futures installations du boulodrome et du restaurant

Vu l'obligation que nous avons de rationaliser les dépenses d'énergie;

Vu la vétusté des installations de production, de distribution de chaleur et de régulation des bâtiments vestiaires C1 et C2;

Vu la nouvelle construction du stade A';

Vu le crédit d'étude voté le 21 novembre 2006;

Vu la résolution adoptée par le Conseil municipal en séance du 16 novembre 2004, validant la révision de l'image directrice du centre sportif;

Vu les "intentions d'investissements 2005 - 2012";

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu le rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments,

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 11 décembre 2007,

DECIDE

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 692'560.-** destiné à financer la réalisation d'un réseau de chauffage pour vestiaires C1 et C2, le nouveau stade A' ainsi que les futures installations du boulodrome et restaurant,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 692'000.-,
4. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
5. d'amortir ce crédit d'étude en 10 annuités, dès 2009, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 34.200.

* * *

10. Résolution n° 16/2007 présentée par Thierry Charollais, pour les socialistes de Meyrin-Cointrin, relative à la Déclaration intitulée "L'eau, bien public"

M. Schweizer annonce que le Bureau préconise un renvoi en commission de l'environnement.

M. Charollais confirme son accord au renvoi de sa résolution en commission de l'environnement.

Le président met au vote le renvoi de la résolution No 16/2007 en commission de l'environnement.

Cette proposition est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ**.

* * *

11. Résolution n° 18/2007 présentée par Andrea Riman et Jacques Charpier, d'A gauche toute (AGT), relative à la mise en application du droit de préemption aux Vergers décidé par le Conseil municipal dans sa délibération n° 25/2007 du 6 juin 2007

Le président annonce que le Bureau conseille au Municipal de renvoyer cet objet en commission des finances.

M. Charpier étant d'accord avec cette proposition, le président soumet aux voix le renvoi de la résolution n°18/2007 à la commission des finances.

Cette proposition **EST ACCEPTÉE A LA MAJORITÉ ÉVIDENTE**.

* * *

12. **Résolution n° 19/2007 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'AIM, demandant la réactualisation de la charte du journal communal Meyrin Ensemble**

Le président déclare que le Bureau conseille le renvoi de cette résolution à la commission information et communication et cette proposition à l'heure de plaisir à M. Hulliger.

M. Schweizer met donc au vote le renvoi de la **résolution n°19/2007** à la **commission information et communication**.

Cette proposition est **ACCEPTÉE A LA MAJORITÉ ÉVIDENTE**.

* * *

13. **Résolution n° 17/2007 relative à l'élaboration de PLQ d'initiative communale aux Vergers**

et

14. **Résolution n° 15a/2007 relative à l'adhésion du futur quartier des Vergers au concept "éco-quartier". Rapport de la commission urbanisme, mobilité et logement (M. Y. de Préville, Ve)**

Mme Doudin donne lecture du rapport de M. de Préville:

Après les salutations d'usage, le président donne la parole à M. Sansonnens qui rappelle que les plans directeurs de quartiers (PDQ) ne lient que le canton et la Commune et non les tiers comme les promoteurs. Notre conseil municipal souhaitant que le futur quartier des Vergers soit un éco-quartier tel qu'adopté dans nos résolutions, il s'agit donc de définir des règles claires que tous les promoteurs intéressés par les Vergers seront tenus de suivre. Or la volonté du Conseil d'Etat est d'aller vite dans l'élaboration des plans localisés de quartiers (PLQ). Pour que Meyrin puisse prendre la main et ainsi s'assurer du développement d'un quartier conforme à ses souhaits, il convient que Meyrin définisse les critères auxquels tous les PLQ devront satisfaire. Le canton ne nous a pas donné des garanties suffisantes pour mettre en œuvre les éléments du plan directeur de quartiers dans les futurs plans localisés de quartiers.

M. Morand nous présente des exemples d'éco-quartiers et nous informe que ces quelques exemples sont devenus des références à travers de nombreux pays européens pour des dizaines de projets de développement de nouveaux quartiers. Il y a un grand nombre de labels correspondants à l'idée d'éco-quartiers: WWF-Biorégional, SMEO, one planet living, HQE, etc. La Commune a déjà été approchée par des organismes comme WWF-Biorégional pour le développement d'un éco-quartier aux Vergers.

Il ressort de cette présentation que tous les labels proposent plus ou moins les mêmes critères centrés autour de la conservation de l'énergie, et de l'eau, la protection du sol et de la biodiversité, la mixité sociale et intergénérationnelle, l'utilisation de matériaux durables locaux, la gestion des déchets, la mobilité douce, l'alimentation équitable et locale, etc.

Un commissaire propose que seuls les critères liés à la construction, tels que les matériaux, la conservation de l'énergie et de l'eau, la protection du sol et de la biodiversité, fassent partie des critères qui seront applicables aux futurs PLQ du quartier des Vergers. Les critères tels que l'alimentation durable et locale pourront être introduits ensuite.

Un autre commissaire, bien que favorable à la résolution présentée, ne trouve pas la formulation des "décide" à sa convenance, en particulier le choix du verbe "labelliser", qui n'est pas du ressort du Conseil administratif, mais d'organismes indépendants. Il s'interroge également sur les coûts induits par les contraintes imposées par de tels critères.

MM. Sansonnens et Morand lui répondent que les coûts induits par les standards Minergie se situent entre 6% et 10%. M. Morand lui dit avoir pris langue avec un fabricant de vitrage pour savoir la différence entre double et triple vitrages. Ce fabricant lui a dit qu'il était impossible de répondre sans avoir tous les détails du projet mais lui a signalé que, lors d'un récent projet, le calcul des coûts avait été fait et que d'ajouter des triples vitrages au nord du projet avait représenté un surcoût de 12%.

Un commissaire propose de modifier le terme "labelliser" par "établir les critères spécifiques qui permettront la labellisation "éco-quartier" du quartier des Vergers". L'élaboration et le choix de ces critères se feront au cours de prochaines commissions. L'important aujourd'hui est de charger le Conseil administratif et l'administration communale de définir et formuler ces critères.

MM. Sansonnens et Morand sont d'accord de modifier le libellé des "décide" dans ce sens, l'important étant de pouvoir assez rapidement définir les critères qui seront l'assise des cahiers des charges, véritables règlements qui seront joints aux futurs PLQ.

Un commissaire rappelle que deux résolutions relatives à l'adoption de hauts standards énergétiques pour les bâtiments de Meyrin, déposées depuis plus d'un an, ne sont toujours pas passées en commission et demande que le STUPE fasse tout son possible pour que cette anomalie soit rectifiée dans les meilleurs délais.

Un commissaire demande quelles sont les subventions qui permettraient aux promoteurs de compenser les surcoûts induits par les critères dont nous parlons. Il lui est répondu que ces subventions tendent à disparaître; elles n'étaient que des mesures incitatives qui n'ont plus tellement lieu d'être. Ce même commissaire dit savoir que l'Union européenne dispose de fonds (HQE) pour de telles subventions et que la Suisse peut en bénéficier. Un autre commissaire est d'avis qu'il faut laisser cet aspect du problème aux promoteurs; à eux de trouver la solution financière qui leur convient le mieux.

Le président annonce qu'il est temps de conclure. Il est décidé qu'une deuxième commission sur ce même sujet aura lieu la semaine suivante, que le Conseil administratif et le SUTPE vont modifier le libellé de cette résolution, que cette résolution sera mise à l'ordre du jour de notre prochain Conseil municipal et les commissaires préavisent favorablement à l'unanimité cette résolution en l'état.

A la réunion du 5 décembre, deux projets de résolutions sont soumis: un relatif à l'adhésion du futur quartier des Vergers au concept éco-quartier, il s'agit de la résolution discutée lors de la précédente séance de la commission et légèrement modifiée en fonction des souhaits exprimés par les commissaires, l'autre concerne l'élaboration de PLQ d'initiative communale aux Vergers.

Le problème est que le label "éco-quartier" n'existe pas en tant que tel. Ceci induit le risque de voir des promoteurs prétendre qu'ils développent un "éco-quartier" dans un PLQ parce qu'ils y ont placé par exemple un éco-point ou quelques arbustes. Or le Conseil municipal de Meyrin s'est clairement et fermement prononcé pour le développement aux Vergers d'un éco-quartier exemplaire.

Un commissaire exprime à nouveau l'inquiétude de l'incidence des coûts que les exigences d'un véritable éco-quartier pourraient avoir et ce d'autant plus que M. Marc Muller a formulé l'objectif de voir des économies de 20% sur la construction des bâtiments, en particulier ceux des LUP. Cet objectif et l'augmentation des prix des terrains que ce même Muller a autorisés font craindre que ne soit construit au cœur du quartier des Vergers un ghetto aux bâtiments de mauvaise qualité dans un environnement rappelant certains quartiers sensibles des banlieues d'un pays voisin. Les commissaires disent que l'ensemble des Vergers doit être un éco-quartier au sens des critères des divers labels qui leur ont été présentés. Il serait absurde que les habitants de LUP aient à supporter des charges élevées dues à une construction au rabais, alors que les habitants de bâtiments à loyer libre de ce même quartier pourraient bénéficier de charges modérées voire faibles, grâce à des hauts standards de construction.

Un commissaire se demande comment l'Etat recevra les exigences que formule la Commune. M. Sansonnens lui répond que le Conseil municipal doit affirmer une position politique de façon à influencer le cours des événements.

Un autre commissaire propose deux amendements aux "décide" de la résolution 15a/2007:

- Préciser que le Conseil administratif définira les critères avec la commission d'Urbanisme, Mobilité et Logement du Conseil municipal. Cet amendement est accepté par 6 Oui et 5 Abstentions*
- Ajouter, à la liste des modèles d'éco-quartier, les standards européens. Amendement rejeté par 5 Non, 4 Oui et 2 Abstentions*

La résolution 15a/2007 est préavisée favorablement à l'unanimité.

Résolution N° 17/2007 relative à l'élaboration de PLQ d'initiative communale aux Vergers

Vu la volonté du Conseil d'Etat d'accélérer la réalisation du quartier des Vergers, il est important que Meyrin se dote de la meilleure garantie possible de voir une réalisation de ce futur quartier selon ses souhaits. Pour cela, il faut que les plans localisés de quartiers soient accompagnés de règlements détaillant les critères de construction qui assureront le niveau de qualité recherché par notre commune. Le meilleur moyen que propose la loi est que Meyrin élabore des PLQ d'initiative communale, qui permettront de fixer dans ces règlements et PLQ les critères que le Conseil municipal souhaite voir appliquer.

Pour pouvoir intégrer les LUP à l'éco-quartier, pour définir les infrastructures publiques, pour préciser en quoi consistent les critères qui feront des Vergers un véritable éco-quartier exemplaire, il faut que la Commune prenne en main l'aménagement de son territoire et du futur quartier des Vergers.

Il y a peu de débat car l'ensemble des commissaires s'accorde à la proposition contenue dans cette résolution.

Un commissaire émet l'inquiétude que le groupe pluridisciplinaire chargé de l'élaboration de ces PLQ d'initiative communale ne coûte cher aux contribuables meyrinois. Il lui est répondu que ce coût sera négligeable en regard de ceux que devra supporter dans tous les cas la Commune pour la réalisation de ce quartier: routes, canalisations, etc.

Cette résolution est préavisée favorablement à l'unanimité.

M. Schweizer signale que la résolution n°15b/2007 qui remplace la résolution n°15a/2007 a été distribuée ce soir sur les tables.

M. Chambers déclare:

"Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Nous avons ce soir sur "nos tables deux résolutions intéressantes" que l'administration nous a présentées lors des derniers Conseils municipaux et lors des dernières commissions urbanisme, logement et mobilité.

Notre parti et notre groupe meyrinois s'engagent depuis de nombreuses années dans la préservation de notre territoire tant par le soutien aux énergies renouvelables dites vertes, qu'à l'utilisation du chauffage à distance et autres, à la récupération des eaux de pluies mais font également état de parti pionnier dans la gestion des déchets et intègrent le label minergie dans les constructions nouvelles et les rénovations d'immeubles.

C'est donc avec intérêt que notre groupe souhaite, au travers de cette première et de cette deuxième résolution, poursuivre ses réflexions pour une meilleure intégration sociale, par une mixité des futurs logements construits, et énergétique par l'intégration des différents critères de développement durable ci-dessus relevés et ceux relevés dans les différents exemples, suisses et européens, présentés lors de la commission.

Il nous paraît important de pouvoir réaliser un label ou un concept à la "sauce meyrinoise" où la commission d'urbanisme et notre Conseil pourront se prononcer sur les critères de qualité quantitatifs et qualitatifs avec leurs pondérations choisies pour ce concept "éco-quartier". Nous ne souhaitons pas qu'un label déterminé, comme celui du WWF, nous soit imposé car il nous paraît beaucoup trop contraignant aujourd'hui, même si ce modèle est séduisant dans un monde idéal. Il s'agit donc de s'inspirer des expériences existantes qui nous entourent et d'en inclure certaines dans le quartier des Vergers.

Le rôle de notre commission et de notre Conseil est bien évidemment d'améliorer la qualité de vie des futurs habitants de notre commune et d'en assurer une pérennité pour les générations futures, mais il ne faut pas oublier que ces réalités ont des conséquences économiques.

Il appartiendra donc d'en tenir compte dans la création du concept meyrinois afin de permettre aux futurs propriétaires et locataires de jouir au mieux de logements de qualité à des prix attractifs d'acquisition ou pour des locations à prix attractifs. Par ailleurs, nous tenons à relever que nous regrettons que les promesses signées par les conseillers d'Etat qui se sont succédés à l'aménagement du territoire, à savoir M. Moutinot et M. Cramer, n'ont pas été respectées. L'Etat avait promis, avec les services de l'aménagement du territoire, qu'ils s'associeraient avec la Commune pour mettre une mise en valeur exemplaire du nouveau quartier des Vergers. Force est de constater qu'une fois les projets de lois votés au sein du Conseil municipal et une fois les projets de déclassements des terrains agricoles votés, l'Etat ne s'est plus manifesté concernant le quartier des Vergers.

L'Etat n'a pas pris les devants dans une mise en valeur exemplaire du nouveau quartier des Vergers et la fixation du prix du terrain en est un bon exemple puisque l'Etat a attendu que la Commune use de son droit de préemption pour communiquer son prix!!

De plus, par le passé l'Etat - pour le déclassement des terrains via le PL - nous avait promis de prendre les rênes avec Meyrin afin de définir les bases de travail et les structures utiles au bon déroulement du processus du développement du quartier.

De plus, l'Etat n'a non plus pas discuté les droits à bâtir, le programme des constructions et leurs coûts respectifs.

La résultante est qu'aujourd'hui le service du SUTPE est surchargé et qu'il appartiendra rapidement de les "délester" de certaines charges de travail, au regard des nombreux autres projets importants que notre commune dispose dans son "pipe-line".

Pour ce faire, il sera nécessaire, à notre avis, d'engager des personnes temporaires qualifiées pour des missions définies dans la durée jusqu'à ce que le quartier des Vergers prenne vie. Nous pourrions, par la suite, juger de la nécessité d'engager ou pas ces nouveaux fonctionnaires communaux.

A ce jour, nous avons clairement le sentiment que la commune de Meyrin est une "vache à lait" pour le canton dans beaucoup de domaines, dont l'aménagement du territoire, et qu'il s'agit aujourd'hui, dans le cadre de ce nouveau quartier, de ne pas mettre la charrue avant les bœufs.

Concernant la deuxième résolution n° 17/2007, l'Etat souhaiterait que les premiers habitants puissent jouir de leurs logements au 1^{er} janvier 2011. De ce fait les PLQ devraient être réalisés d'ici la fin de l'année 2007 pour que les machines de chantier puissent démarrer en septembre 2008 les premières excavations!! Nous avons certes besoin de logements, mais il ne faut pas vouloir aller trop vite.

Notre conseil choisira ce soir, si vous votez cette ou ces résolutions, pour que notre parlement législatif puisse enfin reprendre lui-même les rênes de son développement, avec la collaboration de l'Etat et du Conseil administratif, afin d'éviter les dérives comme par exemple en France où le gouvernement cherche aujourd'hui à désamorcer les poudrières dans les cités.

Par ailleurs, afin d'accompagner les mesures de la création d'un concept qualité, notre groupe soutiendra favorablement cette deuxième résolution puisqu'elle entre en parfaite adéquation avec la volonté de notre groupe, dont j'ai, à plusieurs reprises, demandé à ce que la Commune puisse réaliser un règlement architectural communal afin d'éviter les dérives. Le cahier des charges des futurs PLQ pourra être une base utile à la création de ce règlement communal et certains éléments pourront être intégrés dans le plan directeur communal.

Ma déclaration est terminée, mais à titre personnel je rappelle la proposition que j'avais faite dans le cadre de la commission demandant qu'on puisse intégrer dans le "décide" à la suite des différents modèles "one planet living" Bioregional/WWF, SMEO" les normes européennes car nombreux sont les partis qui sont favorables à l'ouverture à la communauté européenne. Lorsque j'ai fait cet amendement en commission, j'ai été surpris que plusieurs personnes représentant ces partis qui sont pour une ouverture à l'Europe, ne tiennent pas compte de ces normes européennes de constructions."

M. Schweizer rappelle qu'en commissions ces normes européennes ont été balayées et déplore que M. Chambers revienne avec un amendement ce soir sur ce sujet.

Mme Revillet donne lecture de sa déclaration:

"Le groupe socialiste est consterné par les derniers développements du projet du futur quartier des Vergers. Les séminaires et autres contacts pris dans le passé entre les différents acteurs concernés ainsi que le plan directeur de quartier adopté en 2005, sont ignorés par le Conseil d'Etat actuel. C'est particulièrement flagrant dans la fixation du prix à CHF 355.-/m², ce qui met en danger la concrétisation d'un éco-quartier de qualité.

Nous soutenons la volonté du Conseil administratif de définir des critères permettant l'analyse des différents modèles possibles en collaboration avec la commission d'urbanisme, mobilité et logement, et de tenir le Conseil municipal informé du suivi. Nous voterons donc la résolution 15b/2007.

A la mi-novembre, le Département cantonal du territoire a informé la Commune de son intention de finaliser les dessins des PLQ pour la fin 2007! Serait-ce une manœuvre pour court-circuiter la Commune? Il est important pour nous de pouvoir influencer l'élaboration de ces PLQ. C'est à travers ces outils que nous pourrions promouvoir la mixité et un habitat de qualité. Nous soutenons donc la résolution 17/2007 pour la prise en charge par la Commune de l'élaboration de PLQ d'initiative communale et le lancement d'une étude pluridisciplinaire pour la coordination et l'établissement de ces PLQ.

Nous pensons qu'il est dans l'intérêt de toutes les parties, y compris les promoteurs privés, d'avoir une base légale claire permettant l'émergence d'un quartier à haute valeur sociale et environnementale. Le logement est une priorité de notre action politique et le Conseil d'Etat se doit de considérer la Commune comme une interlocutrice valable dans ce projet.

Je vous remercie."

Mme Ecuyer déclare:

"Constatant que le Canton veut brûler les étapes en décidant de finaliser d'ici fin 2007 les dessins des PLQ du quartier des Vergers et qu'il n'a pas donné suite à la demande de l'administration pour que ces PLQ fassent l'objet d'un mandat, le groupe radical craint que la Commune n'ait plus grand chose à dire sur ces projets une fois ces documents terminés par les services de l'Etat.

Nous souhaitons vivement que ce nouveau quartier soit exemplaire, qu'il adhère au concept d'éco-quartier et qu'il corresponde aux souhaits et aux besoins de tous les communiers.

C'est pourquoi nous sommes favorables à ce que la Commune prenne la responsabilité de l'élaboration de ces PLQ et établisse un règlement précis applicable à tous les partenaires.

Les radicaux approuveront donc les deux résolutions."

M. Tschudi déclare que les Verts sont tout à fait favorables à ces deux résolutions. Il ajoute qu'il est important de viser à en faire un éco-quartier exemplaire, car ce quartier servira d'exemple et de modèle.

Il insiste sur l'importance d'avoir un esprit visionnaire dans ce genre de projet.

Il souligne également l'importance d'un éco-quartier exemplaire comportant notamment les deux conditions suivantes:

- Cet éco-quartier garantit une mixité sociale en attirant également des gens aisés. Il faut que ce quartier soit attractif parce qu'il est proche de la ville et bien desservi par le tracé du tram.

- Il doit y avoir une qualité d'habitat et une qualité environnementale qui le rendra également attractif.

M. Tschudi fait part de sa crainte de voir la création d'un certain ghetto au sein d'un quartier exemplaire avec d'un côté un habitat avec des jardins, des places de jeux, etc. et de l'autre côté des immeubles où, pour faire des économies, les parkings souterrains seraient déplacés en surface. Ainsi, certains auraient la vue sur les jardins et les autres la vue sur le parking.

Cependant, il relève la belle unité qui existe au sein de Conseil afin de créer un éco-quartier exemplaire qui apportera vraiment un plus à la qualité de vie des concitoyens.

Il ajoute que ce quartier doit aussi être exemplaire pour Meyrin en général, car beaucoup de bâtiments étant anciens et vétustes et étant destinés à être prochainement rénovés ou démolis, un quartier exemplaire pourrait créer un effet "boule de neige" et inciter la construction d'autres éco-quartiers.

M. Charpier déclare que son groupe appuie sans réserve ses deux résolutions qui sont très importantes. Il souhaite que ces deux objets soient acceptés à l'unanimité ce qui démontrera au Canton que le Conseil municipal est unanime.

M. Hulliger relève que ces deux résolutions permettent à Meyrin d'enfin "prendre la main" sur les nouveaux projets urbanistiques.

Si une première pierre est posée ce soir, il déclare que ce type de démarche doit être élargi à d'autres futurs quartiers de la Commune tel que Cointrin par exemple.

Il ajoute que l'AIM approuvera ces deux projets de résolution.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Schweizer** soumet au vote l'amendement proposé par M. Chambers sur la résolution n° 15b/2007 stipulant dans le "décide" "normes européennes ou similaires". Cette proposition **EST REFUSEE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

Il est ensuite passé au vote de la **résolution n° 17/2007**

relative à l'élaboration de PLQ d'initiative communale aux Vergers

Vu la délibération n°21a/2005, approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal en date du 13 septembre 2005, relative à la modification du régime des zones de construction du lieu-dit Les Vergers et du centre sportif (avenue de Vaudagne, route de Meyrin, avenue Louis-Rendu) – plan No 29'483-526;

Vu la résolution n°08c/2005 relative à l'approbation du plan directeur du quartier des Vergers n°29'500-526, ainsi que le rapport de synthèse de l'évaluation environnementale stratégique;

Vu les trois séminaires de concertation auxquels participaient les différents propriétaires, cultivateurs, partis politiques et autres associations concernés;

Vu la demande du Conseil municipal de réaliser une mixité de logements dans ce nouveau quartier et un quartier exemplaire en terme de développement durable;

Vu la promesse de vente, datée du 21 mars 2007 pour 1/5ème de la parcelle n° 14'277, sise à Meyrin - Les Vergers, d'une surface totale de 16'817 m², propriété de M. Martin Emil Kobel au prix de CHF 542.-/m²;

Vu la délibération n°25/2007, approuvée par 27 oui, 1 non et 1 abstention le 6 juin 2007, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 336'340.- destiné à l'exercice du droit de préemption sur 1/5ème de la parcelle n°14'277, fe 33, d'une surface totale de 16'817 m², située au lieu-dit Les Vergers, sur la commune de Meyrin, et à couvrir les frais liés à cette opération;

Vu la décision prise par le Conseil d'Etat de fixer le prix des terrains en zone de développement 3, anciennement agricole, à CHF 450.-/m² pour un indice de 1 (CHF 355.- pour un indice de 0,79 aux Vergers), traduisant un manque d'intérêt du Conseil d'Etat pour les questions intéressant la commune de Meyrin, à savoir offrir des logements à des prix raisonnables en maintenant une très haute valeur qualitative et environnementale;

Vu la nécessité de traduire dans les PLQ les éléments qualitatifs contenus dans le plan directeur de quartier ;

Vu le projet de résolution n° 15a/2007 relatif à l'adhésion du futur quartier des Vergers au concept "éco-quartier";

Vu l'article 5A, alinéa 2 de la L 1 35: Loi générale sur les zones de développement (LGZD) qui prévoit que les communes peuvent en tout temps élaborer des projets de PLQ d'initiative communale;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 11 décembre 2007,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

- 1) de charger le Conseil administratif d'informer le Conseil d'Etat que la commune de Meyrin prend en charge l'élaboration de PLQ d'initiative communale, conformément à l'article 5A alinéa 2 LGZD;
- 2) de le charger de confier un mandat pour ce travail à un groupe d'étude pluridisciplinaire.

M. Schweizer soumet alors au vote la **résolution n° 15b/2007**

relative à l'adhésion du futur quartier des Vergers au concept "éco-quartier"

Vu la délibération n°21a/2005, approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal en date du 13 septembre 2005, relative à la modification du régime des zones de construction du lieu-dit Les Vergers et du centre sportif (avenue de Vaudagne, route de Meyrin, avenue Louis-Rendu) – plan No 29'483-526;

Vu la résolution n°08c/2005 relative à l'approbation du plan directeur du quartier des Vergers n°29'500-526, ainsi que le rapport de synthèse de l'évaluation environnementale stratégique;

Vu les trois séminaires de concertation auxquels participaient les différents propriétaires, cultivateurs, partis politiques et autres associations concernés;

Vu la demande du Conseil municipal de réaliser une mixité de logements dans ce nouveau quartier et un quartier exemplaire en terme de développement durable;

Vu la promesse de vente, datée du 21 mars 2007 pour 1/5ème de la parcelle n° 14'277, sise à Meyrin - Les Vergers, d'une surface totale de 16'817 m², propriété de M. Martin Emil Kobel au prix de CHF 542.-/m²;

Vu la délibération n°25/2007, approuvée par 27 oui, 1 non et 1 abstention le 6 juin 2007, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 336'340.- destiné à l'exercice du droit de préemption sur 1/5ème de la parcelle n°14'277, fe 33, d'une surface totale de 16'817 m², située au lieu-dit Les Vergers, sur la Commune de Meyrin, et à couvrir les frais liés à cette opération;

Vu la décision prise par le Conseil d'Etat de fixer le prix des terrains en zone de développement 3, anciennement agricole, à CHF 450.-/m² pour un indice de 1 (CHF 355.- pour un indice de 0,79 aux Vergers), traduisant un manque d'intérêt du Conseil d'Etat pour les questions intéressant la commune de Meyrin, à savoir offrir des logements à des prix raisonnables en maintenant une très haute valeur qualitative et environnementale;

Vu le manque de garanties données par l'Etat de Genève pour initier les PLQ et pour traduire dans ceux-ci les principes adoptés dans le plan directeur de quartier;

Vu la nécessité d'affirmer la volonté de la Commune à promouvoir un quartier de qualité afin que les futurs acquéreurs fonciers puissent intégrer cet objectif à la base des réflexions et des plans financiers;

Vu les démarches et labels:

- "one planet living" mené par Bioregional/WWF;
- HQE2R - Démarche pour intégrer le DD dans les projets d'aménagements et de renouvellement urbain;
- SméO - Méthode Lausannoise - Comment appliquer le DD à l'échelle du logement.

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission urbanisme, mobilité et logement.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 11 décembre 2007,

DECIDE

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. de charger le Conseil administratif de définir, conjointement avec la commission d'urbanisme, les critères pour la réalisation du futur éco-quartier des Vergers après analyse des différents modèles "one planet living" Bioregional/WWF, SMEO ou similaire;
2. de le charger également de faire appliquer les critères retenus dans les futurs PLQ et règlements des PLQ.

* * *

15. Projets de résolutions

M. Schweizer annonce deux projets de résolutions qui ont été déposés ce soir par M. Hulliger:

- a) résolution présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'AIM, relative à l'adhésion du futur quartier délimité par les chemins des Sapins, Terroux, Jonc et l'avenue Louis-Casaï à Cointrin au concept "éco-quartier";
- b) résolution présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'AIM, relative à l'élaboration de PLQ d'initiative communale à Cointrin.

Il déclare que le Bureau propose de les renvoyer en commission d'urbanisme.

M. Hulliger déclare qu'il s'agit de deux résolutions qui ont été recopiées sur les précédentes et qui peuvent éventuellement contenir des petites erreurs.

Il rappelle qu'il y a des projets urbanistiques sur la Commune, comme par exemple les Vergers, et déclare qu'il est temps de s'occuper d'autres futures réalisations d'importance dont celle de Cointrin qui a débouché sur l'acceptation par notre Conseil d'un plan de référence à l'élaboration du plan localisé de Cointrin. Aussi propose-t-il que ces deux résolutions soient renvoyées en commission d'urbanisme.

Le président met au vote le renvoi de la résolution relative à l'élaboration de PLQ d'initiative communale à Cointrin à la commission d'urbanisme. Ce renvoi est **ACCEPTE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

Ensuite, le président met au vote le renvoi de la résolution relative à l'adhésion du futur quartier délimité par les chemins des Sapins, Terroux, Jonc et l'avenue Louis-Casaï à Cointrin au concept "éco-quartier" à la commission d'urbanisme. Cette proposition est **ACCEPTEE A L'UNANIMITE**.

Mme Schweizer annonce que le groupe radical présentera une résolution lors du Conseil municipal de janvier 2008 concernant l'animation de l'été 2008 sur notre commune.

M. Charpier annonce que son groupe va présenter probablement à la prochaine séance du Conseil municipal un projet de résolution au sujet du lac des Vernes et de l'acquisition des terrains y relatifs.

* * *

16. Projets de motions

M. Gremaud annonce un projet de motion pour un prochain Conseil municipal sur le concept des places parking roses.

* * *

17. Propositions individuelles

Pour faire suite au feuillet tram, **M. Hulliger** rappelle que lors du dernier Conseil municipal, il avait été voté une résolution qui demandait plusieurs choses dont notamment de transmettre le relais à la commission des transports du Grand Conseil. Il a appris, par la presse, que M. Muller a réussi à faire suspendre l'étude du projet de loi en demandant une nouvelle étude.

Il pense qu'il serait judicieux d'inviter la commission des transports du Grand Conseil sur notre commune afin de lui faire une visite guidée et lui montrer la configuration de la Commune et des implantations possibles du tram sur notre territoire. Il suggère que cette visite puisse se faire un samedi matin par le biais d'une commission des transports élargie, par exemple.

M. Sansonnens prend note de cette proposition.

Mme Riman relate qu'elle a appris dans la Tribune de Genève, le 22 novembre, que l'impôt cantonal sur les chiens a augmenté et passera en 2008 de CHF 33.- à CHF 50.-, ce qui fixera le prix de la médaille à CHF 107.-, au lieu de CHF 87.-. Elle estime que ce prix est assez élevé, notamment pour les personnes âgées, aussi propose-t-elle de maintenir le même prix de la médaille en 2008, soit CHF 87.-, prix qui pourra être revu en 2009.

En plus, elle estime également que ce prix très élevé risque de démotiver les propriétaires de chiens à ramasser les crottes, car ceux-ci estimeront payer assez d'impôt sur les chiens pour être libérés de cette obligation et penseront que la Commune n'a qu'à engager un employé supplémentaire affecté à cette tâche.

M. Devaud déclare qu'aujourd'hui il est difficile de revenir en arrière car le budget a déjà été voté. Cependant, dans le cadre de l'étude du budget 2009, des propositions pourront être faites à ce moment-là.

* * *

18. Questions

M. Charpier déclare:

"En date du 6 mars 2007, il y a donc 9 mois, notre conseil a renvoyé, à l'unanimité, à la commission des sports, le projet de résolution No 4/2007 présenté par M. J.-F. Girardet demandant, je cite, "que la commune de Meyrin participe au processus de mise à l'étude de la salle omnisports construite par l'Etat avec le collège".

Il convient de rappeler ici les trois points du "décide" qui étaient les suivants:

"Le Conseil municipal décide de charger le Conseil administratif:

1. de préparer une délibération en vue d'une participation de la commune de Meyrin au crédit d'étude concernant la construction de la salle omnisports projetée avec le collège par l'Etat,
2. d'élaborer un cahier des charges en concertation avec les futurs utilisateurs, la commission des sports et le Département de l'instruction publique,
3. de monter un projet financier en vue d'une présentation à la Fondation du Casino dans la perspective de l'obtention d'un crédit de soutien."

Force est de constater, malheureusement, que depuis cette date (9 mois, la durée normale d'une gestation), rien ne s'est passé. La commission des sports ne s'est pas réunie à ce sujet. On ne sait rien. C'est "silence radio". Il est donc grand temps que l'on revienne sur le sujet.

Je n'ai pas les bras longs, comme d'autres, mais au moins j'ai de longues oreilles qui m'ont permis d'apprendre que l'Etat, lui, va de l'avant et a lancé une étude de cette future installation sportive importante.

Il aurait été judicieux que notre commune soit prête et montre son intérêt pour cette réalisation, dont pourrait bénéficier nombre de sportifs meyrinois et d'associations locales, puisque cette construction sera implantée sur notre territoire communal.

Je trouve particulièrement dommageable, pour ne pas dire plus, que ce projet de résolution n'ait pas eu de suite à ce jour et que notre conseil soit tenu à l'écart de tout ce qui se "mijote" à ce sujet.

Voici mes questions:

- 1) Pourquoi cet état de fait? Pourquoi ce blocage?
- 2) Le Conseil administratif est-il prêt à donner suite, dans les plus brefs délais, aux demandes formulées dans la résolution?"

M. Devaud répond que la problématique de la salle omnisports n'a pas été oubliée et qu'il se rend compte, en recevant chaque semaine les associations, que les sports en salle sont très demandeurs. Il ajoute que toutes les sociétés actuellement sont exsangues et qu'elles n'arrivent plus à absorber de nouveaux éléments.

Il rappelle que lors de l'établissement de la délibération concernant la 5^{ème} étape du centre sportif, il n'y avait pas de grandes demandes des sports de salle et ceux-ci se satisfaisaient des salles à disposition à l'époque. Aujourd'hui, il relève que les choses ont changé, que la demande de salle a augmenté et qu'une salle omnisports devient nécessaire.

A sa connaissance, il relate qu'il n'est pas informé que l'Etat fait des études au sujet de cette salle omnisports.

Cependant, il ajoute que dans le cadre de ses activités à la tête du service des sports, il devra déterminer les besoins de toutes les sociétés et en dresser un inventaire, afin de pouvoir le communiquer au moment opportun.

M. Sansonnens déclare que lui non plus n'a rien entendu concernant une étude en cours concernant ce fameux collège. Il précise que ce projet entre dans la planification cantonale des collèges et que, pour l'instant, l'Etat n'a pas informé la Commune pour dire qu'il envisageait de réaliser dans un délai rapproché un collège à l'emplacement du site des Vergers.

M. Charpier remercie le Conseil administratif pour ses déclarations, mais estime que si le Conseil renvoie un objet en commission, il faut que la commission se réunisse pour étudier le dossier. Il souhaite que la commission des sports prépare une délibération demandant de collaborer à l'étude de l'Etat, car la Commune a son mot à dire dans ce dossier.

M. Tremblet déclare que depuis dimanche le tram va jusqu'aux Avanchets et qu'il sait que l'aménagement des arrêts est de la compétence des communes. Quand il voit l'aménagement qui a été prévu par la commune de Vernier au terminus, sans aucun abri, au milieu des voies de circulation, il voudrait savoir si la Commune sait ce qu'à prévu Vernier et si des abribus vont être installés. Si aucun abribus n'a été prévu, il encourage vivement le Conseil administratif à intervenir auprès de Vernier pour remédier à cette situation puisque les Meyrinois vont devoir se satisfaire de ce transbordement durant deux ans.

M. Sansonnens annonce que le service du SUTPE a élaboré un document qui peut être utilisé par l'ensemble des utilisateurs de la Commune, car il y a eu beaucoup de demandes concernant les lignes à emprunter. Il précise que ce document mentionne les différentes lignes arrivant encore à Meyrin, soit le 28, 29, 55, 56 et la ligne Y et est à disposition en mairie pour les personnes qui le souhaitent.

En ce qui concerne les arrêts de Vernier, il relate qu'il est informé de cet état de fait et précise que dans l'urgence une tente a été montée. D'autre part, il relève que l'emplacement des départs et des arrivées n'est pas clairement précisé puisque les gens courent dans toutes les directions pour aller prendre le tram.

Il pense que les TPG et la commune de Vernier vont rapidement prendre des dispositions pour améliorer cette situation, toutefois l'administration prendra contact avec la commune de Vernier et les TPG afin d'avoir des informations complémentaires.

M. Charollais relate qu'il a soulevé le problème auprès des TPG lorsqu'il a été renouvelé son abonnement et ceux-ci l'ont renvoyé au service clientèle des TPG. Il pense que s'il y a un nombre assez grand d'utilisateurs mécontents qui se manifestent, cela sera une démarche complémentaire à celle de la Commune et contribuera à les faire agir assez vite.

Mme Riman relate qu'elle a appris récemment qu'une commission d'aide au développement avait été annulée et qu'elle n'a pas reçu l'information par le biais de CMNet.

De plus, elle relève que dans certaines commissions, il y a tellement de choses à imprimer en couleurs avec des photos, que même les CHF 50.- alloués pour les frais d'impression ne suffisent pas. Aussi demande-t-elle s'il est possible de recevoir les grands dossiers avec photos par poste.

Mme Boget lui répond que pour la commission annulée qu'elle mentionne, il n'y pas eu d'envoi de convocation.

Concernant CMNet, elle relève qu'à chaque Conseil il y a certaines remarques; aussi annonce-t-elle que l'administration va étudier les aménagements et les décisions à prendre pour la suite de cette mise en place et de cette manière de travailler. La question va être étudiée et une réponse sera donnée.

Mme Ecuyer explique que le trottoir qui se trouve entre le 13 et le 15 de la rue des Boudines, à la sortie des quatre garages souterrains situés entre ces deux immeubles et qui débouchent sur la rue des Boudines, est rabaissé et qu'il y a des voitures et des camions de livraison qui se parquent sur le trottoir le long du bosquet. Elle demande s'il est possible d'envisager un aménagement à cet endroit afin d'empêcher le parage des véhicules, car les piétons sont obligés de descendre du trottoir pour passer.

M. Devaud demandera aux ASM d'effectuer des contrôles ponctuels de cette voie de circulation afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires.

Mme Ecuyer se réfère à la question de Mme Riman au sujet de la taxe sur les chiens et rappelle qu'une loi a été votée concernant l'impôt cantonal. Elle affirme que l'impôt cantonal s'élève à CHF 50.- et comprend CHF 4.- pour les épizooties et CHF 3.- pour les assurances, mais les communes ont la liberté de prendre la même somme. En 2000, le Conseil municipal avait accepté une augmentation de CHF 40.- à CHF 80.-.

Or, elle relève que ces CHF 40.- sont comptés dans le budget pour un montant total de CHF 32'000.-, mais maintenant cela va faire plus vu que pour un chien, deux chiens ou trois chiens, le prix s'élèvera à CHF 30.-, CHF 50.- et CHF 100.- de plus qui représente le double de la taxe demandée. Aussi, elle se demande s'il est possible que pour 2008, les CHF 40.- soient toujours prélevés et que le problème soit reconsidéré lors de l'étude du prochain budget puisque sur celui-là, il n'est pas compté.

M. Devaud annonce qu'il prend en considération ces remarques qui seront examinées par l'administration.

M. Tschudi rappelle que la presse a informé que deux personnes étaient tombées malades suite à un contact avec de l'amiante au cycle du Foron. Comme tout le monde le sait, il ajoute qu'il n'y pas que le cycle du Foron qui possède des faux-plafonds et autres éléments qui recèle de l'amiante. Il pense que l'Etat va prendre cette problématique très au sérieux et faire analyser ses bâtiments, notamment les différents cycles d'orientation.

Aussi demande-t-il si le Conseil administratif s'est également occupé de cette question et s'il a décidé de mener une enquête pour savoir quelles mesures devraient être prises.

M. Sansonnens répond que ce problème n'est pas nouveau pour les autorités communales car lors de la précédente législature, il y avait déjà une demande de l'Etat pour que les communes vérifient l'ensemble de leurs bâtiments pour savoir s'ils contiennent de l'amiante.

Il annonce que la Commune a déjà mené une analyse de l'ensemble des bâtiments communaux afin de déceler où il pourrait y avoir de l'amiante. Il relève que le cycle de la Golette n'a pas été vérifié car c'est un bâtiment cantonal, ni les bâtiments privés.

Il affirme que l'administration s'est occupée jusqu'à ce jour des bâtiments purement communaux et relate qu'il n'y a pas eu de découvertes particulières qui ont nécessité des transformations ou démolitions.

M. Devaud relate qu'il existe beaucoup d'amiante dans les bâtiments car, dans les années 60, l'amiante était présente dans tous les produits de construction.

Il explique que selon les normes de la MBG (Métallurgie du bâtiment Genève), celles-ci demandent aux entreprises constatant de l'amiante de s'arrêter de travailler et de signaler au propriétaire qu'il est en infraction. Si ces dispositions ne sont pas prises, les entreprises qui ne transmettent pas l'information peuvent être poursuivies pour manquement. De plus, il estime que ces prochains mois de grandes réactions vont intervenir au niveau cantonal de manière à traiter cette problématique.

Pour mémoire, il rappelle qu'à l'époque, au niveau électrique, toutes les selfs derrière les petits tubes TL étaient équipées d'une petite plaque d'amiante pour assurer l'isolation. Tous les tableaux électriques étaient en éternit qui contiennent de l'amiante, de même que les toitures et certains équipements de faux-plafonds.

Il relève que cette problématique devient très importante et que tout le monde s'interroge pour trouver une solution.

M. Hulliger désire savoir si l'audition du Bureau et du Conseil administratif par la commission des transports donnera lieu à un procès-verbal ou à un rapport.

Mme Boget répond qu'il n'est pas prévu de retour pour ces auditions par la commission des transports du Grand Conseil et qu'elle n'a pas d'information particulière à ce sujet.

M. Hulliger ajoute que les membres auditionnés par le Conseil municipal sont en droit d'avoir l'extrait du procès-verbal où ils étaient présents.

Mme Boget confirme que les personnes auditionnées ont vraisemblablement le droit de prendre connaissance des extraits où elles sont citées, mais pas du débat dans son intégralité.

M. Devaud déclare qu'il croit savoir que le Conseil d'Etat est à la recherche d'un mandataire pour refaire une étude globale, mais ne sait pas quand celle-ci sera réalisée.

M. Hulliger s'étonne qu'il ne soit pas possible de connaître la position des différents partis politiques lors de ces séances d'audition.

M. Schweizer informe qu'en sortant de la commission du Grand Conseil, il lui a été affirmé qu'il était possible de réclamer l'extrait du procès-verbal concernant l'audition des membres du Conseil municipal.

M. Sansonnens confirme à son tour que lors d'auditions de personnes par les commissions de notre Conseil municipal, il n'y a que les extraits du procès-verbal concernant leurs auditions qui leur sont transmis. Il en est de même pour les débats au Grand Conseil.

M. Hulliger insiste et demande s'il n'est pas possible de connaître la position défendue par le Conseil administratif lors de cette audition.

Mme Boget, pour répondre à la demande de M. Hulliger, explique que lors de la première audition, le Conseil administratif a été auditionné sur le rapport Egis Rail et une présentation a été faite. M. Devaud a présenté la démarche qui avait été faite en demandant cette expertise. Lors de la deuxième audition, elle relate que le Conseil administratif n'a fait que répondre à des questions. Elle ajoute qu'il n'y a pas eu de prise de position, car le Conseil administratif devait seulement répondre aux questions posées.

M. Schweizer clôt cette séance et souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et invite l'assemblée présente à prendre part à la collation.

* * *

La séance est levée à 20h40/SD.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 18 février 2008.

Le 1er Secrétaire:

Le Président:

Laurent TREMBLET

Didier SCHWEIZER